

DU TEXTE AU CROQUIS

« 1^{er} juin 1885 : les funérailles nationales de Victor Hugo »

Chronologie :

Je 14 mai = Victor Hugo fait une congestion pulmonaire dans la nuit à son domicile, Avenue Victor Hugo (nom donné à une partie de l'Avenue d'Eylau pour son « 80^{ème} anniversaire » en 1881).

Ve 22 mai = mort de Victor Hugo. Rassemblement d'une foule immense devant sa maison, début d'un véritable pèlerinage devant sa maison (3 à 5 mille personnes par jour jusqu'au 31 mai).

Moulage du visage mortuaire de Hugo par Dalou, tableau de Victor Hugo sur son lit de mort par Bonnat, photographie mortuaire de Hugo par Nadar.

Le Conseil municipal de Paris décide de donner à la Place d'Eylau le nom de Place Victor Hugo et à l'Avenue d'Eylau -de la place désormais V. Hugo à la Place de l'Étoile- le nom d'Avenue Victor Hugo.

Sa 23 mai = Le Comité des funérailles fixe l'itinéraire du cortège (de l'Arc de Triomphe au cimetière du Père-Lachaise en passant par les Champs-Élysées, les grands boulevards et la Place de la République).

Le Conseil municipal de Paris vote le vœu d'une inhumation de Hugo au Panthéon.

Les étudiants parisiens votent en faveur du transfert du corps de Hugo au Panthéon.

Le Sénat et la Chambre des Députés votent à la quasi-unanimité une loi instituant des funérailles nationales pour Victor Hugo (un crédit extraordinaire de 20 000 francs est voté).

Le député républicain Anatole de La Forge propose à la Chambre le transfert de Victor Hugo au Panthéon.

Di 24 mai = débats à la Chambre des députés et dans la presse, hésitation du gouvernement sur la question du Panthéon.

Commémoration au cimetière du Père-Lachaise des « communards » exécutés au « Mur des Fédérés ». Violents affrontements entre police et révolutionnaires (2 à 5 mille personnes).

Lu 25 mai = Rapport des ministres de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes (René Goblet), de l'Intérieur (Henri Allain-Targé) et des Finances (Sadi Carnot) au Président de la République (Jules Grévy) sur les affectations diverses du Panthéon depuis 1791 et sur sa restitution au domaine public.

Début des travaux à l'Arc de Triomphe.

Ma 26 mai = 2 décrets présidentiels.

Le 1^{er} restitue au Panthéon son rôle de nécropole des « grands hommes qui ont mérité la reconnaissance nationale » et notamment « aux citoyens à qui une loi aura décerné des funérailles nationales ».

Le 2nd décrète que « le corps de Victor Hugo sera déposé au Panthéon ».

L'itinéraire initial est modifié pour un parcours de l'Arc de Triomphe au Panthéon qui suscite beaucoup de débat (quartier Saint-Germain étant le quartier le plus huppé et aristocratique de Paris).

Me 27 mai = Publication des 2 décrets au Journal Officiel de la République Française.

Je 28 mai = Fermeture du Panthéon au public pour travaux génère des tensions avec les catholiques. Travaux à l'Arc de Triomphe prennent du retard.

Ve 29 mai = Travaux au Panthéon (la croix du fronton est sciée par 5 ouvriers mais la croix du dôme n'est pas déposée). Affrontements et bagarres sur la Place du Panthéon entre catholiques et libres penseurs (athées). Travaux à l'Arc de Triomphe jours et nuits grâce au recours à l'électricité.

Sa 30 mai = Prévues initialement par le gouvernement le dimanche 31/05, les funérailles sont reportées au lundi 1^{er} juin (jour de travail).

Di 31 mai = Programme officiel des funérailles (itinéraire, liste des 1168 délégations) publié au JORF. Levée du corps de Victor Hugo à 6 h et son transfert sous l'Arc de Triomphe.

Lu 1^{er} juin = cérémonie des funérailles.